

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 13 janvier 2025 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Manon Dubé et Germain Picard formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00

Absente : Nathalie Soucy

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #25-01-01

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024
 - 3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 (BUDGET
 - 3.2 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENTS
 - 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 4.3 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-07 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2025
- 4.5 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2025
- 4.6 DÉMOLITION DU 3 DE LA COOP – FRAIS CONDITIONS HIVERNALES
- 4.7 RENOUVELLEMENT ANNUEL DE TOXYSCAN
- 5. URBANISME ET VOIRIE
- 6. VARIA
- 6.1 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2024
- 6.2 DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR ACTIVÉ DE DANSE
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2024
Résolution #24-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024.

3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 (BUDGET)
Résolution #25-01-03

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

3.2 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024

Résolution #25-01-04

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Résolution #25-01-05

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024 ;

Il est dûment proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE DÉCEMBRE 2024

Salaires nets : employés et élus
Fournisseurs payés : 71 323.51 \$
Fournisseurs à payer : 145 287.62 \$

Total du mois : 241 899.71 \$

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

4.3 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
Résolution #25-01-06

ATTENDU que le conseil doit modifier le calendrier des séances du conseil municipal adopté le 15 octobre 2024 en raison de l'élection municipale qui se tiendra le 2 novembre 2025 ;

Par conséquent, Il est dûment proposé par Myriam Morissette, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 6 octobre 2025 est devancée au 1 octobre 2025.

4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-07 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2025
Résolution #25-01-07

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de La Rédemption a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2025, le Lundi 16 décembre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de La Rédemption a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en quatre versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Rédemption a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 16 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2024-07 annexée à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

4.5 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2025
Résolution #25-01-08

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 1050.70 \$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'option assurance juridique 2025 pour la directrice générale.

4.6 DÉMOLITION DU 3 DE LA COOP – FRAIS CONDITIONS HIVERNALES
Résolution #25-01-09

ATTENDU que la municipalité a reçu l'approbation de son règlement d'emprunt qu'en décembre ;

ATTENDU que les travaux n'ont pu débiter à l'automne ;

ATTENDU que l'entrepreneur Démolition des Rivières nous demande des frais de conditions hivernales ainsi que l'ajustement des frais de disposition 2025 pour le contrat octroyé en octobre (résolution 2024-10-204) au montant de 15 350 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé de Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la soumission de Démolition des Rivières au montant de 15 300 \$ plus taxes.

4.7 RENOUVELLEMENT ANNUEL DE TOXYSCAN
Résolution #2025-01-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de tenir un registre des matières dangereuses avec les fiches techniques SIMDUT à jour;

CONSIDÉRANT QUE la liste à jour des matières dangereuses a un impact direct sur la rapidité et le type de soin apporté ou de manœuvre en cas de problème;

CONSIDÉRANT QUE pour l'an passé, le nombre total de nos fiches se situe à 148;

IL EST PROPOSÉ PAR Marcel L'Italien
APPUYÉ PAR Manon Dubé
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte l'offre de service de Toxyscan pour le renouvellement annuel 2025 au coût de 360 \$ plus taxes.

4.8 LETTRE D'APPUI AU PROJET DE HAIES BRISE-VENTS – ÉCO MITIS
Résolution #2025-01-11

ATTENDU qu'Éco Mitis désire faire une demande de subvention pour la coordination du projet des brise-vent à la Fondation de la faune et nous demande une lettre d'appui ;

Il est dûment proposé par Myriam Morissette, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer une lettre d'appui au projet.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2024
Résolution #25-01-12

ATTENDU QUE la municipalité reçoit une redevance liée à sa performance dans la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette redevance doit être utilisée dans des projets liés à l'environnement, au développement durable et au programme de gestion des matières résiduelles.

Il est dûment proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de 12 997.17 \$ soit affecté aux divers projets liés à l'environnement, au développement durable et au programme de gestion des matières résiduelles.

6.2 DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR ACTIVÉ DE DANSE
Résolution #25-01-13

Attendu que madame Madeline Perreau, présidente des 50 ans et plus, secteur de la Mitis, aimerait organiser une soirée dansante le 16 février prochain à la salle communautaire ;

Attendu que madame Perreault aimerait que la municipalité lui fournisse la salle sans frais ;

EN CONSÉQUENCE; Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé de Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande de madame Perreault. Des frais de conciergerie pourront être facturés si la salle n'est pas nettoyée après la soirée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen assiste à l'assemblée

8. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #25-01-14

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h20.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay,
directrice générale,
Greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire